

Les solutions pour investir

De nombreux supports d'épargne vous permettent de donner du sens à vos placements. **N'hésitez pas à contacter votre conseiller bancaire, votre assureur, ou encore votre gestionnaire de patrimoine** sur les solutions offertes (caractéristiques, frais, niveau de risque).



Depuis 2020, les contrats d'assurance-vie multisupports doivent proposer au moins une unité de compte solidaire ou « verte » ou ISR. A partir de 2022, les trois devront être représentées.

VIA
MA BANQUE, ASSURANCE, MUTUELLE

FONDS / SICAV ISR

Généralement investis en actions, sélectionnées au regard de critères ESG et pas uniquement financiers.

Selon les fonds ISR, les stratégies d'investissement peuvent différer :

- fonds généralistes
- fonds d'exclusion
- fonds thématiques

FONDS / SICAV SOLIDAIRES

Investissements classiques (ISR) : 95 à 90 %

Investissements dans des projets solidaires : 5 à 10 %

Dans un souci de cohérence, les critères du label Finansol indiquent que la partie « investissement classique » doit être obligatoirement affectée à des fonds ISR.

PRODUITS DE PARTAGE

- Livret d'épargne
- Fonds/SICAV
- Assurance-vie

Une partie des intérêts perçus est reversée sous forme de dons à une association.

MAIS AUSSI

MON ENTREPRISE

Lisez bien la documentation.

• PER Collectif • PEE

Où se renseigner

La finance pour tous

Le site pédagogique sur l'argent et la finance.
Posez vos questions à nos spécialistes :
contact@lafinancepourtous.com

AMF

L'Autorité des marchés financiers vous répond par téléphone au **01 53 45 62 00**.
Vous pouvez également la contacter sur son site www.amf-france.org espace épargnants ou sur sa page Facebook **AMF Epargne Info Service**.

Fair

Le label Finansol a pour objet de promouvoir la solidarité dans l'épargne et la finance.
www.finance-fair.org

FIR

Le Forum pour l'Investissement Responsable est une association multipartite qui a pour objet de promouvoir l'ISR.
www.frenchsif.org

Label ISR

Le Label ISR soutenu par le Ministère des finances est une grande première en Europe. Son objectif est de rendre plus visibles les produits ISR par les épargnants en France et en Europe.
www.lelabelisr.fr

Label Greenfin

Le label Greenfin a pour objectif de mobiliser une partie de l'épargne au bénéfice de la transition énergétique et écologique.
www.ecologie.gouv.fr/label-greenfin



lafinancepourtous.com
LE SITE PÉDAGOGIQUE SUR L'ARGENT ET LA FINANCE

La finance pour tous est une association d'intérêt général ayant pour objectif de favoriser et promouvoir la culture financière des Français.



lafinancepourtous

INSTITUT POUR L'ÉDUCATION FINANCIÈRE DU PUBLIC

L'essentiel sur ...

LA FINANCE DURABLE

L'épargne solidaire

L'Investissement Socialement Responsable



Donnez du sens
à vos placements

En partenariat avec

Mars 2022

Qu'est-ce que c'est ?

La finance durable a pour objectif de donner du sens à vos placements. Deux grands types d'investissements s'offrent à vous.

L'ISR

L'Investissement Socialement Responsable consiste à intégrer des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans le domaine de l'investissement financier. **Ce placement vise à concilier performance financière avec impact social et environnemental.**

La finance solidaire

L'épargne solidaire est investie pour financer des activités choisies en fonction de leur utilité effective en matière de lutte contre l'exclusion, de cohésion sociale et de développement durable.

Ainsi, **l'épargnant participe concrètement aux enjeux de société** : mal-logement, lutte contre le chômage, entrepreneuriat dans des pays en développement...

Comment trouver l'information ?

Pour les **fonds ISR et solidaires**, lisez le **Document d'Informations Clés (DIC)**.

D'autres sources d'informations sont disponibles sur les sites internet des sociétés de gestion comme :

- le code de transparence,
- les reportings extra-financiers.

Pour les autres placements responsables, lisez les **documents contractuels**.



L'épargne salariale est l'un des principaux vecteurs de la finance durable, puisque **les plans d'épargne salariale doivent obligatoirement proposer un fonds solidaire**, et de nombreux gestionnaires ajoutent également un fonds ISR.

L'ISR, pour conjuguer éthique et rendement

Les fonds ISR prennent en considération la notion de développement durable dans les placements financiers en intégrant dans leur stratégie d'investissement plusieurs critères non financiers.

Les principales approches

- Les fonds sélection ESG : ils sélectionnent les entreprises aux meilleures pratiques en matière de développement durable.
- Les fonds d'exclusion : ils excluent certains secteurs jugés risqués en matière environnementale ou sociale (OGM, nucléaire, armement, jeux d'argent, tabac...).
- Les fonds thématiques : ils investissent dans des entreprises ou des secteurs liés au développement durable tels que les énergies renouvelables, l'eau, la santé, ou plus généralement le changement climatique.

Avant d'investir

Comme pour tout placement, posez-vous quelques questions :

- Quels sont les frais du produit proposé ?
- Quel est le niveau de risque ?
- Quelle est la durée d'investissement recommandée ?

Deux labels bien identifiables



Ce label distingue les fonds d'investissement qui investissent dans des entreprises aux pratiques responsables en matière environnementale, sociale et de bonne gouvernance.



Ce label Greenfin garantit la qualité verte des fonds d'investissement. Il a la particularité d'exclure les fonds qui investissent dans des entreprises opérant dans le secteur nucléaire et les énergies fossiles.

La finance solidaire, pour soutenir des projets utiles

La finance solidaire regroupe les formes d'épargne orientées vers le financement d'activités qui ne seraient pas immédiatement rentables mais qui sont utiles socialement et environnementalement.

Les solutions pour investir « solidaire »

Deux démarches distinctes pour devenir un épargnant solidaire actif.

- **L'épargne de partage** (livrets, assurance-vie, fonds) consiste pour un épargnant à faire un don de tout ou partie des revenus de son placement à une œuvre d'intérêt général ayant un caractère social, humanitaire, environnemental...
- **L'investissement solidaire** consiste à souscrire au capital d'une entreprise solidaire en direct ou via des fonds d'investissement.

Les avantages fiscaux spécifiques

Le don dans l'épargne de partage : il ouvre droit à une réduction d'impôt comme tout type de don.

L'actionariat solidaire : l'investissement en direct offre une réduction d'impôt sur le revenu de 25 % dans la limite de 50 000 € de versement pour un célibataire et de 100 000 € pour un couple, soit un avantage maximum de respectivement 12 500 € et 25 000 €.

Le label Finansol

Ce label sélectionne des produits solidaires, selon des critères de solidarité, de transparence et d'information.



Le label CIES

Ce label atteste que les gammes de fonds proposées dans le cadre de l'épargne salariale intègrent des critères ESG.

